



■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 12 juillet 2021

1

**Requalification de la place Saint-Médard et ses accroches urbaines - attribution du marché négocié de maîtrise d'œuvre au lauréat du Concours**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mmes ALKAYA, FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mme MEUNIER, MM MARTIN, PERRIN, KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. EL OUSTI, Mme SENET, MM BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. BROCHOT

Pouvoir à :

Mme MEUNIER

M. DEME

Pouvoir à :

M. CABARET

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme TALL

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BULUT

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme HAMADOUCH-SGHIRI

M. AÏT MESSAOUD

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme ELONGUERT

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme PEREZ

Pouvoir à :

M. PERRIN

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ZAHRAOUI, Mme MEHADJI, MM LUCAS, NACHITE, Mme JAJAN	<b>5</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>34</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ Date de la convocation : 06/07/2021

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, expose :

Inscrit dans une stratégie de redynamisation du Programme Action Cœur de Ville, le projet de requalification de la Place Saint-Médard vise une reconquête du cœur historique de Creil, en assurant la vitalité commerciale des lieux.

**Le périmètre de l'opération d'aménagement** est le périmètre de l'îlot (10 496 m<sup>2</sup>) et ses accroches urbaines immédiates. Les différentes phases de **concertation** depuis 2019 (E Concertation, Atelier d'usagers et Atelier en immersion lors du Marché Eco-citoyen) ont contribué à élaborer le **programme d'aménagement déclinant les futurs usages et fonctionnement attendus** :

- **Requalifier la place Saint-Médard en créant** : un espace piéton de grande qualité qui révélera le patrimoine monumental de la place. Le projet doit créer un véritable îlot de respiration vert en cœur de ville en végétalisant cet espace actuellement très minéral.
- **Affirmer sa place dans la ville** : aujourd'hui lieu de passage, la place Saint-Médard sera demain un lieu de destination pour tous les creillois. Espace de rencontres et de convivialité, le projet visera à enrichir les usages pour en faire un lieu attractif pour tous. Le projet urbain et paysager intégrera la place aux espaces publics du centre-ville en la rendant plus visible et accessible, en dissipant son caractère aujourd'hui confidentiel et en assurant les liaisons avec le reste de la Ville.



- **Orchestrer les usages selon les différentes séquences de la place** : L'îlot de projet est un long espace public piéton composé de plusieurs séquences urbaines. Sa requalification devra porter une attention particulière à la mise en continuité de la place tout en valorisant son séquençage. Une cohérence des usages et l'identité de chaque séquence tout au long de la place devront être pensées afin de rythmer le parcours et l'expérience des usagers. Le statut résidentiel de la place devra être pris en compte afin de limiter les nuisances, tout en gagnant en confort et en attractivité.

Par délibération du 10 décembre 2020, le choix de lancer une procédure de concours restreint sur « esquisse + » en vue de la requalification et l'aménagement de la place Saint-Médard et ses accroches urbaines a été adopté. La désignation des membres du jury de concours a été fixée dans cette même délibération et par arrêté du maire n°2021-038.

Le 9 mars 2021, le jury s'est réuni afin de sélectionner les trois équipes à présenter un projet.

Le 29 juin 2021, le jury s'est à nouveau réuni pour évaluer les prestations des trois équipes admises à concourir.

Les trois projets reçus par les trois équipes admises à concourir, ont apporté des réponses différentes et argumentées. Le jury de concours obligatoire doit assurer un choix optimal pour la collectivité, permettant d'atteindre les objectifs fixés.

**Le projet intitulé « Les pentes douces »** a ainsi retenu toute l'attention du jury, car il apporte une réponse simple et forte au problème topographique, avec une restitution de la pente géographique et historique. La richesse du projet paysager avec les trois atmosphères est relevée. Le projet d'ensemble est perçu, les constantes du végétal et de l'eau donnent cette unité. Le changement d'image souhaité semble réalisable avec ce projet, ayant une forte ambition de réaménagement de l'espace avec l'eau (3 ruisselets, table des clapotis, eaux de toiture de l'Eglise) qui offre en même temps un univers sensoriel plus apaisant, lié à l'eau. La réalisation d'un îlot de fraîcheur est retenue par les membres du jury. Cependant, les contraintes de la gestion des équipements seront à prendre en compte dans la suite de la conception du projet. L'objectif recherché du besoin de dépaysement est atteint, avec une qualité de vie qui semble fortement améliorée.

**La mission de Maîtrise d'Œuvre est confiée à l'équipe dont le mandataire est « Atelier Format Paysage » ayant requis le plus grand nombre de voix, considérée comme celle ayant apporté la meilleure réponse à l'opération d'aménagement de la place St Médard.** Afin de répondre à la complexité technique de la dalle, la recherche esthétique du projet et la valorisation patrimoniale du lieu historique, l'équipe se compose d'un bureau d'études techniques (SCOPING) et d'un architecte du patrimoine (SOCREA). Le paysagiste mandataire envisage également de faire appel à un fontainier.

Le montant de rémunération de la Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la requalification de la Place St Médard et ses accroches urbaines (tranche ferme, tranche optionnelle) a été négocié, à ce stade d'Esquisse et d'estimation prévisionnelle des travaux, à 543 468,75 € HT pour la tranche ferme et 100 300,00 € HT pour la tranche optionnelle. En sus, une mission complémentaire liée au diagnostic de la dalle est chiffrée à 7 500,00 € HT pour l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Les économies du projet pressenties seront travaillées lors de la mission AVANT-PROJET. La compétence d'attribution du présent concours appartient à l'assemblée délibérante.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire Atelier Format Paysage ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché avec la société Atelier Format Paysage domiciliée 144 avenue du général Leclerc à Sceaux (92330) pour un montant négocié, hors mission complémentaire, à 543 468,75 € HT pour la tranche ferme et 100 300 € HT pour la tranche optionnelle.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu la Loi Maîtrise d'Ouvrage Publique,  
 Vu le Code Commande Publique, notamment les articles R2162-15 à R2162-26 portant sur le Concours,  
 Vu la Convention Action Cœur de Ville de juillet 2018 et son Avenant ACV-Convention ORT de février 2020, déclinant une Fiche Action Requalification de la Place St Médard,  
 Vu l'avis de la commission « Patrimoine et cadre de vie » en date du 19 novembre 2020,  
 Vu la délibération en date du 10 décembre 2020 portant sur le lancement du Concours d'espaces publics, exposant le besoin de requalification et les ambitions du Programme,  
 Vu l'arrêté du maire n°2021-038,  
 Vu l'avis du Jury de Concours en date des 9 mars et 29 juin 2021 et des Procès-Verbaux établis,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Considérant la démarche aboutie du Concours d'espaces publics présentant un projet de qualité à la Ville de Creil, répondant au programme et à l'enveloppe prévisionnelle, capable de modifier l'image actuelle de cette partie de ville pour en faire un véritable espace de destination (contemplation, déambulation) où le caractère historique et patrimonial de la Place est accentué,  
 Considérant l'avis du Jury de Concours formulé en séance le 29 juin 2021 retenant le projet « Les Pentec douces » et la négociation du marché réussie avec le groupement dont le mandataire est l'Atelier Format Paysage,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34                      Pour : 34                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de suivre l'Avis du Jury de Concours, en retenant l'équipe proposant le projet le plus adapté au changement d'image souhaité, en apportant une réponse simple et forte en matière de paysage végétal, d'îlot de fraîcheur et de cadre de vie amélioré et préservé.

**Article 2** : d'attribuer le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le mandataire Atelier Format Paysage domiciliée 144 avenue du général Leclerc à Sceaux (92330) représentant une offre financière de 543 468,75 € HT pour la tranche ferme et 100 300,00 € HT pour la tranche optionnelle, hors mission complémentaire.

**Article 3** : d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la requalification et l'aménagement de la Place Saint-Médard et ses accroches urbaines.

**Article 4** : d'imputer la dépense correspondante prévue à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : 13 JUL. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Pour le Maire et par délégation  
 La Maire-adjointe

  
 Sophie LEHNER



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16 JUL. 2021

et publication ou notification le 16 JUL. 2021

affiché le 13 JUL. 2021

CREIL, le 16 JUL. 2021

Pour le Maire et par délégation  
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 16/07/2021

Reçu en préfecture le 16/07/2021

Affiché le 13/07/2021

**SLO**

ID : 060-216001743-20210712-DLRG210712001-DE